

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 octobre 2016

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN (sauf délibérations n°2016-10-06 à 21 – pouvoir à Mme DUCHON), M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN (sauf délibérations n°2016-10-01 et 02) et M. Patrice PANNETIER, Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Pascale CHARTON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, M. Michel CROUZAT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER (sauf délibérations n°2016-10-01 et 02), Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-10-01 à 03), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibérations n°2016-10-01 à 11 – pouvoir à Mme CHAGNAUD-FORAIN), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN et Mme Marie DENAISON,

Absents excusés :

M. Guy-Michel BEROCHE a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE,
Mme Dorothee BILGER a donné pouvoir à M. Richard DELEPIERRE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
M. François LAMBERT a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
M. Jean-Marc FRESNEL a donné pouvoir à M. Michel BANCAL,
Mme Karin LE MENE,
M. Arnaud HOURDIN,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU,
M. Didier BLANCHARD,
Mme Christine DE LA FERTE,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 4 octobre 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 12 octobre 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Personnel territorial.

Protocole d'intervention d'un psychologue du travail entre le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

❑ **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture du projet de délibération**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du Comité technique de Versailles Grand Parc en date du 27 septembre 2016 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 22 septembre 2016.

Dans le cadre de l'exercice de leurs missions, les agents de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc peuvent être confrontés à des situations nécessitant l'intervention d'un psychologue du travail. Celui-ci peut intervenir auprès des agents de manière individuelle ou collective.

Le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne d'Ile-de-France dispose de psychologues du travail pouvant intervenir à la demande des collectivités.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de procéder à l'adoption d'un protocole d'intervention d'un psychologue du travail du CIG pour pouvoir recourir à ses services en cas de besoin.

Ces différentes missions sont menées en coordination avec le médecin de prévention interne, s'il y a lieu.

Le protocole prévoit que la collectivité s'acquitte pour l'intervention d'un psychologue d'une dépense fixée pour 2016 à :

- pour un entretien individuel (jusqu'à 1h30) : 158 €,
- pour une demi-journée d'entretiens individuels et/ou collectifs, ou réunions : 314 €,
- pour la journée entière : 628 €.

Il s'agit donc d'un nouveau dispositif complémentaire pour Versailles Grand Parc à partir de 2016.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver les termes du protocole d'intervention d'un psychologue du travail du centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France pour la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, pour une durée de 3 ans à partir de 2016 ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le protocole et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *d'imputer les dépenses correspondantes au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 76 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,
par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016-10-20

Résumé de l'acte : Personnel territorial. Protocole d'intervention d'un psychologue du travail e...

Date de décision : 11/10/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 8.2. Aide sociale

Rédacteur : Armelle Salvador

AR reçu le : 17/10/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20161011-2016-10-20-DE

Pièces jointes :

2016-10-20 - Protocole psychologue CIG VGP.docx.pdf

2016-10-20 annexe - Protocole psychologue CIG VGP.pdf

Historique :

17/10/2016 12:21:41	Reçu	Armelle Salvador
17/10/2016 12:22:06	En cours de transmission	
17/10/2016 12:23:29	Transmis en Préfecture	
17/10/2016 12:26:05	Accusé de réception reçu	